

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 12 mai 2026, à 19 h, en la salle des Lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin située au 2235, route Édouard-VII à Saint-Philippe, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2026-016 – 163, rue Dupuis (lot 6 254 818 du cadastre du Québec) – marge avant-secondaire dérogatoire

Demande de dérogation mineure aux dispositions du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement numéro 501*.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée

La demande présentée concerne l'implantation dérogatoire d'un bâtiment dont l'agrandissement projeté est situé à 2,70 mètres de la ligne avant de terrain au lieu de 3 mètres, tel que prescrit à l'article 163 du Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

Si elle est accordée, la dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation du bâtiment à 2,70 mètres de la ligne avant de terrain.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Saint-Philippe, ce 24 avril 2026.

La greffière de la Ville,



Me Stéphanie Dulude, avocate